



INTERNATIONAL COFFEE ORGANIZATION
ORGANIZACIÓN INTERNACIONAL DEL CAFÉ
ORGANIZAÇÃO INTERNACIONAL DO CAFÉ
ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

ICC 104-9

24 mars 2010
Original : anglais

F

**Décisions et Résolutions adoptées
à la 104^e session du
Conseil international du Café**

2 – 4 mars 2010

1. Le Conseil international du Café s'est réuni à Guatemala (Guatemala) du 2 au 4 mars 2010 sous la présidence de M. Rodolfo Trampe (Mexique).

2. Le Conseil a félicité le Gouvernement du Guatemala et l'Association nationale du café du Guatemala (Anacafé) pour l'organisation et la réussite exceptionnelles de la Conférence mondiale du Café qui s'est tenue du 26 au 28 février 2010 et s'est également félicité des excellentes dispositions qui ont été prises pour accueillir sa 104^e session.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

3. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document ICC-104-0 Rev. 2 et a pris note du calendrier des réunions.

Point 2 : Admission d'observateurs

4. Le Conseil a noté qu'aucune organisation non gouvernementale n'avait déposé de demande d'octroi du statut d'observateur pour cette session.

Point 3 : Voix et pouvoirs

Point 3.1 : Voix au sein du Conseil pour l'année caféière 2009/10

5. Le Conseil a pris note de l'état des arriérés de paiement influant sur les droits de vote au 12 février 2010 et a approuvé la nouvelle répartition des voix au sein du Conseil et du Comité exécutif pour l'année caféière 2009/10 figurant dans le document EB-3966/09 Rev. 1. Le Conseil a également noté que tous les Membres devaient s'acquitter de leurs cotisations avant la date limite du 31 mars 2010.

Point 3.2 : Pouvoirs

6. Le Conseil a noté que le Secrétariat avait examiné les pouvoirs que les Membres avaient présentés et avait informé le Président du Conseil qu'ils étaient en bonne et due forme. Le Conseil a décidé d'approuver le rapport sur les pouvoirs présenté par le Secrétaire, qui a ultérieurement été diffusé, accompagné de la liste des délégations, sous la cote ICC-104-8.

Point 4 : Participation

Point 4.1 : Participation à l'Accord international de 2001 sur le Café

7. Le Conseil a noté qu'au 2 mars 2010, l'Organisation comptait 76 Membres, dont 45 pays exportateurs et 31 pays importateurs. Conformément aux dispositions de la Résolution 443, l'Accord de 2001 expirera le 30 septembre 2010.

Point 4.2 : Participation à l'Accord international de 2007 sur le Café

8. Le Secrétaire a présenté le document ICC-104-3 dans lequel figure un rapport sur la participation à l'Accord de 2007. Il a rappelé aux Membres que la date limite de signature de l'Accord de 2007 et de dépôt des instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation est le 25 septembre 2010. Au 2 mars 2010, 40 Membres exportateurs et cinq Membres importateurs avaient signé l'Accord. Après le dépôt d'un instrument de ratification par le Gouvernement de l'Ouganda, le 1 mars 2010, 22 Membres exportateurs et trois Membres importateurs ont ratifié, accepté ou approuvé l'Accord ou déposé des notifications d'application provisoire. Les Membres exportateurs et les Membres importateurs qui ont parachevé les procédures détiennent respectivement 51,5% et 91,6% des voix de leur catégorie de Membre. Contrairement aux Membres exportateurs, les Membres importateurs ont rempli les conditions d'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Le Gouvernement du Mexique souhaite déposer un instrument de ratification très prochainement et des progrès notables ont été accomplis par plusieurs autres Membres. Parmi les non membres, la Fédération de Russie devrait devenir Membre mais les procédures internes pourraient prendre un certain temps. Le Directeur exécutif se rendra en République de Corée pendant l'année caféière et est en contact avec les associations du secteur privé de Chine et du Laos, au sujet d'une adhésion. Les pays qui ne l'ont pas encore fait ont été invités à tout mettre en œuvre pour accélérer le processus d'adhésion. L'OIC a publié des notifications dépositaires à ce sujet et des informations sont affichées sur le site web de l'OIC (www.ico.org/depositary_e.asp). Le document ED-2033/08 Rev. 3 précise les procédures d'acquisition de la qualité de Membre et contient des modèles de pleins pouvoirs et d'instruments.

9. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a félicité tous les Membres qui ont signé l'Accord et déposé leurs instruments de ratification, d'acceptation ou d'approbation ou

déposé des notifications d'application provisoire et a prié instamment les autres Membres d'accélérer les procédures d'adhésion à l'Accord de 2007 afin que cet accord puisse entrer en vigueur dès que possible. Dans le cas du Brésil, il a noté que le gouvernement a signé l'Accord. Le processus de ratification est en cours et l'Accord de 2007 doit être examiné selon les procédures parlementaires, premièrement par la Chambre des députés puis par le Sénat fédéral. Le Conseil a également pris note d'une déclaration du représentant du Brésil et d'une communication du Brésil, respectivement contenues dans les documents ICC-104-6 et ICC-04-7. Le Conseil a en outre noté que la Tanzanie avait déjà déposé une notification d'application provisoire et déposerait bientôt un instrument de ratification auprès de l'OIC.

10. Le Directeur exécutif a déclaré que le nouvel accord avait été négocié en 2007 et qu'aucune proposition n'avait alors été faite visant à inclure des clauses de régulation du marché. Il s'agit d'un accord moderne et dynamique de produit de base qui fixe les objectifs du secteur du café, insiste sur la nécessité de maintenir la production et d'encourager la consommation, et aborde la question du financement dans le secteur du café. Même si l'accord n'est pas assorti de clauses économiques, en vingt ans l'OIC a canalisé près de 100 millions de dollars dans des projets de mise en valeur du café qui ont eu un impact positif sur la production, la durabilité, la qualité, l'infrastructure de la caféiculture, les ravageurs et les maladies. Les informations, les statistiques et les analyses de marchés ont été considérablement améliorées. En coopération avec l'industrie du café, l'OIC a engagé des activités visant à promouvoir la consommation comme les programmes sur le café et la santé, elle a élaboré un Guide séquentiel et d'autres initiatives d'augmentation de la consommation. D'autres travaux pourraient être entrepris en matière de promotion mais il ne reste que 12 000 dollars dans le Fonds de promotion. Il a exhorté tous les Membres à parachever les procédures d'adhésion le plus tôt possible et est prêt à apporter son aide le cas échéant pour ce qui est des questions de procédure.

11. Au cours des débats sur ce point, les Membres se sont déclarés préoccupés par le retard de l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, qui a été approuvé il y a presque trois ans, ce qui compromet les objectifs de l'accord et envoie un message négatif au secteur mondial du café. L'Accord de 2007 a des objectifs nouveaux importants qui doivent répondre aux priorités et aux préoccupations des Membres. En ce qui concerne la demande d'engagement de discussions sur la possibilité d'anticiper l'application des recommandations sur la progressivité tarifaire envisagée dans le cycle de Doha, pour ce qui est du café, et la demande que le Secrétariat prépare un rapport sur cette question aux fins d'examen en septembre, le Conseil a noté que les discussions sur les obstacles tarifaires et non tarifaires se déroulent dans des enceintes extérieures à l'OIC. Le financement dans le secteur du café est une question très importante pour le secteur et est l'un des principaux objectifs du nouvel accord.

12. Le Conseil a noté que les Membres souhaitent vivement que l'Accord de 2007 entre en vigueur dès que possible. Il a félicité les Membres qui ont déposé des instruments et a exhorté ceux qui ne l'ont pas encore fait à parachever les procédures le plus rapidement possible.

Point 5 : Conférence mondiale du Café

13. Le Directeur exécutif a déclaré que la Conférence mondiale du Café s'est tenue à Guatemala du 26 au 28 février 2010, sous la présidence du Président du Guatemala, M. Álvaro Colom Caballeros. Elle a rassemblé plus de 1 400 producteurs de café et des représentants des gouvernements, du secteur privé et d'organisations internationales. Le thème en était "L'avenir du café : Vers un secteur du café durable". Depuis les deux premières conférences, le marché mondial du café a changé et le défi actuel est de répondre aux besoins de la consommation future et d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande. La productivité et la qualité sont primordiales pour les producteurs qui doivent investir dans des institutions pour soutenir le secteur du café, assurer la formation, rechercher de nouvelles sources de financement et de crédit, réduire les coûts de production et lutter contre les changements climatiques. Le secteur doit se demander si l'augmentation future prévue de la consommation est viable et comment le café peut rivaliser avec les autres boissons et attirer de nouveaux consommateurs. L'innovation technologique et l'esprit d'entreprise ont été mis en évidence et les orateurs ont reconnu l'importance des appellations d'origine, des cafés de spécialité, de la qualité et des autres facteurs qui pourraient conférer un avantage concurrentiel au café. Les changements climatiques ont été le centre des discussions en matière de durabilité environnementale et les orateurs ont noté qu'il était urgent d'investir dans la technologie et dans des institutions qui pourraient élaborer des solutions durables. La baisse de la production en Afrique a été soulignée et opposée à la hausse en Asie, dont le potentiel d'augmentation de la consommation est grand. Enfin, l'importance des femmes et des jeunes dans les pays producteurs et les pays consommateurs a été notée. Il a remercié les huit modérateurs pour le rôle central qu'ils ont joué dans la Conférence et pour l'animation des présentations qu'ils ont assuré. Un rapport sur les conclusions sera distribué pour qu'à la prochaine session les Membres puissent évaluer les propositions et recommandations et étudier la meilleure façon de les intégrer dans les travaux de l'OIC.

14. Le Conseil a noté que dans la première séance, qui traitait des changements et des tendances de la production mondiale, les orateurs ont examiné la production dans les grandes régions caféicoles. Dans le cas de l'Afrique, les implications socioéconomiques du déclin de l'industrie du café ont été dévastatrices pour des millions d'agriculteurs et des actions s'imposent d'urgence. Les gouvernements doivent envisager d'encourager des partenariats public-privé plutôt qu'une privatisation totale, d'investir pour développer les infrastructures et de créer des institutions appropriées pour appuyer la mise en valeur du café. Le Brésil compte des organisations et des institutions solides. L'exposé sur ce pays a examiné ses remarquables performances commerciales tant au niveau des exportations que de la consommation intérieure, la situation financière de ses producteurs de café ainsi que la relation entre les prix du marché et les coûts de production, la sélectivité et ses effets sur le marché et le rôle de l'OIC. En ce qui concerne la Colombie, l'orateur a souligné les facteurs qui conduiront à une reprise de la production en 2010, examiné sa capacité à produire de 11 à 12 millions de sacs et évoqué les programmes visant à assurer la durabilité et la rentabilité de la culture du café.

L'exposé sur l'Amérique centrale a porté sur la production et les exportations dans la région et les stratégies permettant de relever des défis tels que les coûts, la rareté de la main d'œuvre et la croissance de la demande. Un nouveau site web a été lancé pour promouvoir les Arabicas doux lavés : www.mildwashedcoffees.org. Pour ce qui est du Viet Nam, les orateurs ont décrit les tendances et les stratégies du développement d'une caféiculture durable, notamment l'augmentation de la production de la qualité ainsi que les mesures prises en matière de transformation, consommation, commerce et politiques. La structure organisationnelle et l'impact de la crise économique sur le secteur ont été décrits et des recommandations ont été faites en matière de coopération internationale, investissements publics et services et politiques.

15. La séance sur les coûts et les contraintes de production a été consacrée à l'équilibre précaire entre l'offre et la demande mondiales et à l'utilité de la coopération internationale à cet égard. L'avenir de la production est potentiellement vulnérable et l'insuffisance de la recherche et des progrès technologiques doit être comblée. La nécessité d'accroître la production de façon responsable a été soulignée à la lumière de la crise des prix de 1999 à 2005. Un orateur a noté que la cueillette sélective manuelle condamne les ouvriers à la pauvreté et que des techniques modernes de récolte et de traitement doivent être adoptées pour accroître la productivité et relever les défis en matière de demande et de qualité. L'autre exposé de cette séance a été consacré aux défis et possibilités pour les caféiculteurs de l'Afrique orientale et à l'utilité de bonnes pratiques agricoles sur le continent. Compte tenu de la croissance future du café de spécialité, les caféiculteurs de la région ont la possibilité de satisfaire une partie de cette demande en améliorant les rendements et en développant leurs opérations de transformation par voie humide et ainsi de doubler leurs revenus.

16. La séance sur les changements et les tendances de la consommation mondiale a été consacrée aux moteurs de la durabilité sur le marché grand public et aux tendances des autres marchés. Sur les marchés traditionnels, les intervenants font des efforts pour promouvoir la durabilité dans le secteur grand public. Un représentant d'une importante entreprise de café a estimé que la croissance du café certifié est un facteur clé du développement du secteur du café durable mais ne voit pas l'intérêt d'une approche différenciée pour le marché grand public. Il semble que le marché de spécialité ouvre la voie et que le marché grand public suive et que le café certifié gagne les faveurs du grand public. Il est utile que ces efforts soient axés sur le consommateur, le client, le détaillant et, partant, sur l'industrie. Le marché grand public a enregistré une croissance saine et est de plus en plus axé sur la qualité et la durabilité. Les principaux moteurs de la croissance sont le développement de la classe moyenne dans les marchés émergents et l'importance numérique des jeunes générations, l'aspiration au mode de vie occidental et son adoption, l'urbanisation, la culture des cafés, de bonnes campagnes de marketing et l'innovation. D'une manière générale, la croissance future sera vraisemblablement assez faible sur les marchés traditionnels et plus élevée dans les marchés émergents et les pays producteurs, même si le Japon a un potentiel supplémentaire de croissance en raison de sa consommation par habitant relativement faible. Le principal défi

est de se procurer des volumes suffisants d'un café de qualité pour satisfaire la demande croissante et, compte tenu des changements climatiques, cela pourrait devenir un problème plus pressant à long terme. Des niveaux de production durables, une bonne qualité et des rendements satisfaisants sont nécessaires ainsi que l'innovation et la restructuration de l'industrie, pour satisfaire la demande croissante d'une production durable de café de qualité conforme aux préférences des consommateurs.

17. La séance suivante était consacrée au développement des marchés des cafés différenciés, qui prennent une place de plus en plus importante. Le groupe a examiné différentes définitions du café de spécialité et de la perception de la valeur. Les consommateurs sont prêts à payer pour la qualité et l'industrie doit faire porter ses efforts sur cet aspect. La question de la certification a été examinée et quelques statistiques intéressantes ont été présentées. Bien que la certification soit une voie possible importante pour de nombreux producteurs, elle ne convient pas à tout le monde. Les producteurs doivent examiner attentivement les divers processus de certification avant de se décider sur l'un d'eux. Une question de l'auditoire a mis en évidence une certaine ambiguïté quant à savoir si les influences les plus importantes étaient exercées par les consommateurs de café ou par les détaillants et autres, qui voient la certification comme un témoignage de leur responsabilité sociale. Les producteurs doivent également examiner comment ils peuvent différencier leurs cafés et les délégués ont été informés de la façon dont la Colombie a élaboré une stratégie de marque pour valoriser son café. L'orateur a noté l'importance de l'innovation et de l'information pour que les consommateurs puissent retracer le parcours du café jusqu'à sa plantation d'origine. Le thème commun était que l'innovation conduit à la différenciation.

18. Pendant la séance traitant des perspectives de l'offre et de la demande on a noté que le café a augmenté de quelque 2% par an au cours des 20 dernières années. Les marchés émergents continuent d'être le moteur de la croissance. La demande est déterminée par le revenu, les prix et les goûts, et le café fait face à une concurrence accrue entre les boissons. L'eau, les boissons pour sportifs et les jus ciblent les jeunes consommateurs et la promotion active du thé fait appel à une image de santé. Les consommateurs peuvent se procurer leur dose de caféine par d'autres moyens. Les boissons "coups de fouet" représentent une menace pour le café dont la préparation et la dégustation nécessite du temps. Le café doit être accessible et commercialisé auprès de nouveaux consommateurs et l'innovation est essentielle au maintien de la consommation.

19. La séance sur la viabilité écologique a fait ressortir la nécessité d'étudier en profondeur les changements climatiques et leurs implications pour les différentes régions de production. À court terme, certaines tendances intéressantes du secteur de l'emploi des pays producteurs méritent un examen approfondi, comme le vieillissement des producteurs de café, les difficultés de faire venir les jeunes dans le secteur et le coût de la main d'œuvre. L'un des autres grands défis est la conservation du matériel génétique du café. Les délégués ont également été informés des possibilités d'améliorer la contribution de café au développement

social, la conservation biologique et la contribution des zones de caféiculture à l'atténuation des effets du changement climatique. Le secteur du café africain appelle une attention particulière et un grand nombre des sujets abordés concernent de très près ce continent.

20. Pendant la séance sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), le renforcement des capacités et le soutien aux producteurs, le groupe a débattu des OMD qui visent à réduire de moitié la pauvreté extrême d'ici 2015. Cinq ans seulement nous séparent de cette date et il reste beaucoup à faire pour atteindre cet objectif. Les orateurs ont abordé des sujets comme la baisse de la production et les défis sociaux qui touchent les jeunes des pays producteurs d'Afrique. Les jeunes sont une source de croissance et de développement social mais les lacunes dans ce domaine doivent être comblées afin d'éviter les conflits sociaux et il est nécessaire d'attirer des investissements dans l'agriculture. La politique de mise en valeur du café de l'UE a été décrite ; la durabilité en est un pilier et une approche coordonnée et cohérente doit être adoptée. Des accords sur les produits de base et des partenariats entre les différents acteurs du secteur sont des outils qui peuvent faire avancer la durabilité. Les orateurs ont également décrit les travaux de l'Agence américaine pour le développement international (USAID), la mise en valeur durable du café et l'aide gouvernementale au secteur du café en Inde, notamment des subventions pour la création d'unités de transformation, les instruments de gestion des risques, le soutien à la recherche et le renforcement des capacités. Le groupe a également examiné les perspectives des vingt prochaines années. Des approches comme les programmes sur la qualité et sur le café et la santé ont donné des résultats positifs et des institutions ont entrepris un travail utile de diffusion des connaissances scientifiques et d'éducation qui devrait être mis à profit et renforcé.

21. Pendant la séance sur l'*International Women's Coffee Alliance (IWCA)* : Accroître les possibilités, l'IWCA a présenté quatre exposés sur son travail de promotion des possibilités offertes aux femmes par le développement de sections locales. Les débats ont porté sur le rôle des femmes dans la caféiculture et sur les possibilités qui leur sont offertes dans le secteur. Les activités de l'IWCA portent notamment sur l'éducation des femmes en milieu rural, leur émancipation et l'aide qui leur est apportée pour accéder au crédit et à la terre. En fournissant aux femmes les ressources et la tribune qui leur permettent de tisser des liens et de tirer profit des opportunités qui leur sont offertes, on vient également en aide à leurs familles et à leurs communautés. La séance a comporté des exposés sur les travaux d'une association au Costa Rica et sur l'expérience de l'un des orateurs, femme de l'industrie indienne du café. Une courte vidéo a été projetée sur le rôle des femmes dans les institutions privées et publiques. L'IWCA a exprimé son souhait de collaborer avec l'OIC sur deux OMD en particulier et de travailler à l'identification de programmes visant à renforcer la participation des femmes dans le secteur.

22. Au cours des débats sur ce sujet, les Membres ont noté que le thème de la Conférence était très approprié et très important pour les générations actuelles et futures. Les exposés sur

le développement du marché du café et les perspectives de l'offre et de la demande ont mis en évidence un marché dynamique et quelques tendances et évolutions importantes qu'il serait utile d'examiner plus avant. En ce qui concerne la consommation, la croissance des secteurs comme les cafés différenciés et la consommation dans les pays producteurs méritent un examen plus approfondi, ainsi que les facteurs affectant l'offre à moyen et long termes. L'Accord de 2007 prévoit de nombreuses possibilités d'assurer le suivi des idées soulevées à la Conférence, ce qui renforce la nécessité d'une entrée en vigueur rapide.

23. Le Directeur exécutif a invité tous les délégués qui souhaitent ajouter leurs commentaires ou des recommandations spécifiques à les lui envoyer pour assurer qu'ils seront pris en compte. Le Conseil devra se pencher sur les résultats et les recommandations de la Conférence en septembre et examiner comment en assurer le suivi dans le cadre des travaux de l'OIC et relever les défis qui l'attendent.

24. Le Conseil a pris note de ces renseignements et d'une déclaration du Vice-président du Honduras sur la production de café dans son pays. Il a félicité le Président et le Gouvernement du Guatemala, Anacafé et le Directeur exécutif de l'OIC pour l'excellente organisation, le niveau de participation, la qualité et le succès de la Conférence mondiale du Café. Il a remercié particulièrement M. Ricardo Villanueva, Président d'Anacafé, M. José Angel López Camposeco, Représentant permanent du Guatemala auprès de l'OIC, M. William Hempstead, Directeur d'Anacafé et Mme Blanca Castro, d'Anacafé, pour la généreuse hospitalité et l'excellente organisation de la Conférence.

Point 6 : Situation du marché du café

25. Le Directeur exécutif a présenté son rapport sur la situation du marché (Lettre du Directeur exécutif de janvier 2010). Le texte de son rapport est disponible dans la section Exposés techniques du site web de l'OIC (<http://dev.ico.org/presents/presentation0910.htm>). Il a déclaré qu'au cours des cinq dernières années les prix s'étaient redressés et que le prix indicatif composé a atteint 123 cents la livre en février. Au cours des derniers mois, le différentiel entre les prix des Arabicas et des Robustas s'est élargi de façon significative et les différentiels entre les Doux de Colombie et les Robustas étaient à des niveaux très élevés en raison de difficultés d'approvisionnement. La production mondiale était estimée entre 123 et 125 millions de sacs en 2009/10, quelque dix millions de sacs de plus qu'en 2000/01. En 2008/09, l'Arabica a représenté 61% de la production et le Robusta 39%, et trois pays (le Brésil, le Viet Nam et la Colombie) ont représenté 57% de la production mondiale. Les exportations totales en 2008/09 ont diminué de 3% pour s'établir à 94,7 millions de sacs. En raison de la réduction des stocks dans les pays producteurs, on a prélevé dans les réserves des pays consommateurs. La valeur des exportations en 2009 s'est établie à 13,6 milliards par rapport à 5,4 milliards de dollars en 2001. La consommation mondiale a atteint 132 millions de sacs en 2009, contre 105,2 millions en 2000, et deux pays producteurs (Brésil et Indonésie) ont figuré parmi les 10 premiers consommateurs en 2009. Il a noté que la

croissance annuelle dans les pays producteurs (4,36%) et les marchés émergents (2,93%) a été supérieure à celle des marchés traditionnels (1,33%) entre 2000 et 2008. En ce qui concerne les marchés émergents, la croissance a été plus élevée en Fédération de Russie, en Ukraine et en Chine. Enfin, il a déclaré que les projections de l'offre et de la demande pour la période 2010 - 2020 indiquent que si la consommation continue de croître à raison de 2,6% par an, la demande pourrait atteindre 170 millions de sacs en 2020, avec une production insuffisante.

26. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du document WP-Council 199/10 dans lequel figurent les dernières estimations officielles de la récolte de café au Brésil pour 2009/10. Le Conseil a également pris note d'une proposition d'étude statistique pour examen à la prochaine session du Conseil de l'OIC, qui a été distribuée aux Membres 30 jours avant la réunion de septembre. L'étude devrait couvrir les six points suivants : a) relation entre les prix de détail dans les principaux pays importateurs et les prix indicatifs composés de l'OIC pour les périodes 1985 - 1990, 1995 - 2000, 2005 - 2010 ; b) prix indicatifs composés pour les périodes indiquées ci-dessus, corrigés en fonction de l'inflation à partir des chiffres d'inflation pondérés pour les principaux pays importateurs ; c) prix indicatifs composés pour les périodes indiquées ci-dessus en euros, livres sterling, yen et francs suisses ; d) relation entre les prix indicatifs composés, à la tonne, et une tonne de chacun des principaux intrants utilisés dans la production de café ; e) prévisions de la production et de la demande mondiales de café pour la période 2010 - 2015 et f) étude des coûts de production dans les pays producteurs de café entre 2001/02 et 2009/10.

27. Au cours des débats sur ce point, le Conseil a noté que l'étude serait un exercice utile, même si son utilité serait fonction des données communiquées par les pays Membres qui ont été priés de fournir des informations pertinentes au Secrétariat. On a également fait valoir qu'il s'agissait d'une étude supplémentaire qui n'était pas prévue dans le programme des activités pour l'année caféière 2009/10 (point 7 du document ICC-103-11). Les projections pour 2010-2020 ont suscité de l'intérêt et devront être analysées en profondeur. Si les approvisionnements ne peuvent pas satisfaire l'augmentation prévue de la demande, les prix seront volatiles. Un effort conjoint des producteurs et des consommateurs serait nécessaire pour relever ce défi et les Membres devraient envisager une stratégie pour répondre à la demande. Il serait utile que le Directeur exécutif étudie la question plus avant. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de l'augmentation sensible des différentiels entre les Robustas, les Autres doux et les Arabicas naturels qui n'est pas uniquement due à des facteurs d'offre et de demande.

28. Le Conseil a noté que l'OIC demandera aux pays producteurs de communiquer les informations nécessaires à l'étude statistique et mettra tout en œuvre pour la préparer sur la base des informations disponibles et dans le temps dont elle dispose.

Point 7 : Rétrospective 2008/09

29. Le Chef des opérations a présenté la Rétrospective 2008/09 dans laquelle figure un rapport sur les activités de l'Organisation au cours de l'année caféière écoulée, y compris un rapport sur le marché mondial du café, l'adoption de l'Accord de 2007 et les activités ordinaires comme les projets, les études, les statistiques et la promotion. Le Conseil a pris note de la Rétrospective.

Point 8 : Préparatifs de mise en œuvre de l'Accord de 2007

Point 8.1 : Plan d'action stratégique

30. Le Chef des opérations a présenté le projet de plan d'action stratégique figurant dans le document WP-Council 173/08 Rev. 4. Il a noté que, conformément à la décision prise par le Conseil en septembre 2009, les Membres ont été invités à envoyer leurs observations supplémentaires sur le plan au Directeur exécutif avant le 15 décembre 2009. La stratégie révisée tient compte des observations faites pendant la session du Conseil et communiquées par les Membres le 15 décembre. Le plan n'entrera en vigueur que dans le cadre de l'Accord de 2007.

31. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont formulé des observations et des suggestions sur le projet de texte. Deux Membres enverront par écrit des propositions précises de formulation au Directeur exécutif. Il a également été déclaré que les changements climatiques et l'amélioration des structures du marché étaient prioritaires et que d'autres études sur la gestion des risques seraient bienvenues. En ce qui concerne ce dernier point, la Jamaïque a entrepris une étude avec la Banque mondiale dont les résultats seront communiqués à l'OIC en temps voulu. On a fait observer que les conclusions de la Conférence sont des éléments essentiels qui devraient être examinées et incorporées dans les documents stratégiques de l'OIC, notamment le plan d'action stratégique.

32. Le Conseil a noté que le Secrétariat établira un rapport reprenant les principales conclusions et recommandations de la Conférence et que les Membres devront les évaluer et décider quels éléments devront être intégrés au plan. Tous les Membres ont été invités à envoyer au Secrétariat leurs propositions écrites sur le projet de plan afin qu'elles puissent être incorporées dans un document révisé qui sera distribué aux Membres pour examen à la prochaine réunion. Des additifs au plan pourront être distribués lors de la session si les Membres communiquent leurs suggestions au Secrétariat en temps voulu.

Point 8.2 : Stratégie de mise en valeur du café

33. Le Chef des opérations a déclaré que, conformément à la décision prise par le Conseil en septembre 2009, les Membres ont été invités à envoyer leurs suggestions supplémentaires sur le projet de stratégie de mise en valeur du café (document WP-Council 191/09 Rev. 1) au Directeur exécutif avant le 15 décembre 2009. Aucun commentaire n'avait été reçu à cette date.

34. On a fait valoir que le document était destiné à un organisme donateur unique même si de nombreuses organisations travaillent au développement du secteur du café, comme l'atelier sur la mise en œuvre du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café de septembre 2009 l'a montré. L'OIC doit apporter une contribution plus active dans l'orientation de ces travaux et aider les Membres à examiner comment s'organise l'aide au développement et le rôle que l'OIC pourrait jouer. Le Directeur exécutif a déclaré que la stratégie de mise en valeur du café suivait un schéma fixé par le partenaire principal de l'OIC en matière de financement des projets et s'appuyait sur les priorités identifiées par les Membres. En temps voulu, lorsque le plan d'action stratégique aura été approuvé, le Secrétariat préparera un document plus complet qui intégrera des éléments du plan et fixera les activités de l'OIC. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

**Point 8.3 : Mandat du Forum consultatif
sur le financement dans le secteur du café (FCFSC)**

35. Le Conseil a décidé de créer un Groupe de travail chargé d'examiner le mandat du FCFSC, composé du Brésil, de la Colombie, du Costa Rica, de l'Union européenne, de la Suisse et des États-Unis, ouvert à tous les Membres et présidé par le Chef des opérations. Le Chef des opérations a indiqué que le Groupe s'est réuni le 3 mars 2010 pour examiner le mandat figurant dans le document ICC-102-11. A l'issue des débats du Groupe, un mandat révisé du FCFSC a été préparé (document ICC-102-11 Rev. 1).

36. Le Conseil a remercié le Groupe de travail et a procédé à l'examen du mandat révisé. A l'issue de discussions complémentaires, il a noté qu'un document révisé¹ serait préparé pour examen par le Conseil à sa prochaine session et a invité les Membres à envoyer par écrit leurs suggestions sur ce document au Secrétariat. Il a également noté la suggestion que le Directeur exécutif procède à des échanges des vues avec les Membres au sujet du paragraphe (2d).

Point 8.4 : Facteurs de conversion

37. L'Article 2 de l'Accord de 2007 dispose que, dans les meilleurs délais après l'entrée en vigueur de l'Accord, le Conseil procède au passage en revue des facteurs de conversion et, de nouveau, trois ans plus tard. Jusqu'à ce passage en revue, les facteurs de conversion de l'Accord de 2001 restent en vigueur. Le Chef des opérations a indiqué que les facteurs de conversion actuels ont été revus par le Conseil en 2004. Le document ED-2062/09 contient une proposition visant à appliquer un facteur de 1,05 au lieu de 1 pour l'équivalent du café vert décaféiné, qui pourrait être appliqué après l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007. Après examen par le Comité des statistiques, ce document a été soumis au Conseil en septembre 2009. Un Membre ayant demandé davantage de temps pour évaluer la proposition, le Conseil a décidé que la question serait examinée à cette session. Le Conseil a noté que le Membre concerné avait maintenant examiné le document et considérait qu'il était acceptable tel que révisé par le Comité des statistiques.

¹ Ultérieurement distribué sous la cote ICC-102-11 Rev. 2.

Point 9 : Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café

38. Le Conseil a noté qu'en septembre 2009, l'OIC a organisé un atelier sur la mise en œuvre du Forum consultatif sur le financement dans le secteur du café, présidé par le Directeur exécutif. Le texte des exposés a été distribué aux Membres par voie électronique et est disponible sur le site web de l'OIC (www.ico.org/workshop.asp). Le rapport de l'atelier a été diffusé sous la cote ICC-103-15. Plusieurs documents ont été distribués pour examen par le Conseil, notamment le document WP-Forum 1/09, dans lequel figurent des informations sur les coûts théoriques du Forum ; le document WP-Forum 2/09, dans lequel figure un projet de mandat pour un comité directeur chargé d'organiser et de faciliter les travaux du Forum ; le document WP-Forum 3/09, dans lequel figurent des propositions de participants à inviter au Forum et le document PSCB-117/09, dans lequel figure une note conceptuelle sur le Forum, élaborée par l'Association nationale du café (NCA) des États-Unis.

39. Le Chef des opérations a déclaré que, à la suite des discussions du Groupe de travail (voir le paragraphe 35 du présent rapport), le comité directeur serait remplacé par un groupe restreint. À l'issue de consultations avec les Membres qui soumettront des suggestions à ce sujet, le document contenant les propositions des participants suivra une nouvelle présentation.

Point 10 : Projets de mise en valeur du café

Point 10.1 : Projets soumis à l'approbation du Conseil

40. Le Conseil a noté que le Comité exécutif a examiné le document EB-3973/10 dans lequel figure le rapport et les recommandations du Comité virtuel de présélection (CVP) sur deux nouvelles propositions et une proposition révisée. Le Comité a formulé les recommandations suivantes :

41. *Développement des petites exploitations au Malawi (nouveau)*: Le Comité a examiné une note conceptuelle présentée par l'Association du café du Malawi pour évaluation technique par le CVP avant élaboration d'une proposition de projet complète (WP-Board 1060/10). Il a souscrit à la recommandation du CVP d'une révision du projet par ses auteurs. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que la note conceptuelle devait être développée.

42. *Promotion de la commercialisation et de la consommation intérieures du café en République Centrafricaine (nouveau)*: Le Comité a examiné une proposition présentée par l'Organisation interafricaine du Café (OIAC), au nom de la République Centrafricaine (WP-Board 1061/10). Le Comité a noté que le CVP était partagé entre recommander de réviser ou de rejeter la proposition et a décidé de recommander une révision de la proposition par ses auteurs. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a décidé que la proposition devait être révisée.

43. *Amélioration du potentiel de la production de Robusta gourmet en Ouganda et en Tanzanie (révisé)* : Le Comité a examiné une proposition révisée présentée par l'*Istituto Agronomico per l'Oltremare* (IAO), du Ministère italien des affaires étrangères (MAE), avec le soutien du Gouvernement de l'Ouganda (document WP-Board 1059/09 Rev. 1). Il a noté qu'en septembre 2009, l'Angola a exprimé son intérêt pour le projet mais n'avait pas pris les devants en fournissant des informations pour donner suite. Le Comité a noté que le CVP était partagé entre recommander d'approuver ou de réviser la proposition et a décidé de recommander de réviser la proposition.

44. Au cours des débats sur cette proposition, on a fait remarquer que l'Angola avait confirmé qu'il était intéressé par une participation et pourrait fournir rapidement les informations nécessaires si le projet est approuvé. Il s'agit d'un projet important qui doit être approuvé rapidement pour éviter de nouveaux retards. Les délais sont longs entre la date de soumission des projets et leur approbation et peuvent atteindre deux ans ou plus. Ces questions de procédure doivent être revues.

45. Le Conseil a noté que le projet, incluant l'Angola, bénéficiait d'un soutien unanime. Il a demandé à l'Angola de fournir les informations nécessaires dès que possible et a également demandé à la Tanzanie de fournir les informations manquantes de sorte que la proposition puisse être soumise au FCPB. Enfin, le Conseil a noté que l'OIAC était intéressée par une coopération au projet et par la diffusion des résultats auprès de ses Membres.

46. Le Conseil a en outre noté que le Nigéria reformulait la proposition intitulée "Augmentation des revenus des groupes de petits exploitants dans la zone de production du café du Nigeria" (document WP-Board 969/05), bien qu'elle ne figure pas dans le dernier rapport de situation sur les projets. Il a invité le Nigeria à soumettre à nouveau la proposition révisée dès que possible à l'OIC afin qu'elle puisse être examinée par le CVP.

47. Le Président du Comité des finances a noté que plusieurs pays participant à des projets avaient d'importants arriérés et a déclaré que le Comité s'est déclaré préoccupé par les arriérés de contributions des Membres. Il a demandé qu'à l'avenir, le rapport du CVP à l'intention du Comité exécutif contienne des informations sur l'état des contributions des pays. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a remercié le CVP pour ses précieux travaux et ses recommandations sur les projets.

Point 10.2 : Projets approuvés par le FCPB

48. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-104-4 dans lequel figure un rapport de situation sur la mise en œuvre des projets approuvés par le FCPB et a informé les Membres que le résumé analytique du rapport final d'évaluation d'impact du projet sur le scolyte du fruit du café figurait dans le document ICC-103-4 Rev. 1 et que le matériel pertinent était disponible dans la section Projets du site web de l'OIC

(www.ico.org/projects/02-p.htm). Le rapport technique final établi par CABI sur le projet relatif à la trachéomycose est également disponible et sera envoyé aux délégués par voie électronique (voir également www.ico.org/projects/13-p.htm).

49. Il a indiqué qu'en octobre 2009, le Comité exécutif du FCPB a approuvé le projet intitulé "Programme de compétitivité des entreprises du café au Guatemala et en Jamaïque", qui renforcera la compétitivité des petits producteurs de café au moyen de l'amélioration de la qualité et de la productivité ainsi que d'améliorations d'ordre organisationnel et gestionnaire. L'accord de don du projet a été signé par le FCPB, l'OIC et Anacafé lors de la cérémonie d'ouverture de la Conférence mondiale du Café.

50. En janvier 2010, le Comité consultatif du FCPB a approuvé en principe la proposition intitulée "Amélioration de la qualité du café en Afrique orientale et centrale au moyen de méthodes de transformation améliorées en Éthiopie et au Rwanda", qui sera examinée par le Comité exécutif du FCPB en avril 2010. Elle a pour objectif d'améliorer les moyens de subsistance des petits caféiculteurs d'Afrique orientale et centrale, sur une base durable ; le coût total du projet s'élève à 8 013 240 dollars.

51. Le projet "Renforcement des capacités en matière de certification et de vérification du café en Afrique orientale" a été lancé le 12 février 2010 lors de la conférence de l'Association des cafés fins de l'Afrique orientale (EAFCA) organisée à Mombasa (Kenya). L'objectif général est de renforcer les capacités de certification et de vérification du café en Afrique orientale par la création d'un centre régional de certification et le lancement d'un programme de sensibilisation destiné à assurer la participation active de groupements de producteurs. Enfin, s'agissant des projets intitulés "Développement du potentiel de production du café gourmet dans les pays centraméricains" et "Diversification de la production dans les zones marginales de l'État du Veracruz (Mexique)", des ateliers préliminaires de conclusion ont eu lieu pendant la semaine de la session du Conseil ; d'autre part un atelier de diffusion des résultats du projet "Reconversion des petites plantations de café en unités agricoles familiales autosuffisantes en Équateur" a été organisée par le Conseil national du café (COFENAC) de l'Équateur le 2 mars 2010.

52. La proposition "Gestion des risques de prix du café en Afrique orientale et australe" a été approuvée par le FCPB en 2001, mais n'a pas encore été mise en œuvre car la Banque mondiale s'est retirée de sa fonction d'AEP. Conformément à la décision du Conseil en septembre 2009, le Secrétariat a écrit au FCPB pour lui proposer d'ancrer ce projet au sein du Fonds de développement du café du Kenya, avec un appui technique supplémentaire des organismes régionaux de coordination des pays participants, et de nommer une institution régionale comme AEP. Une réunion avec les pays participants et le Directeur général du Fonds commun a eu lieu avant la session et l'OIC maintiendra le contact avec le FCPB pour suivre les préparatifs de mise en œuvre du projet. En ce qui concerne le projet sur le financement à court et moyen termes des petits caféiculteurs au Kenya qui s'est terminé en

mars 2010, le Secrétariat demandera que les actifs du projet soient transférés à une institution qui continuera à fournir des crédits aux agriculteurs, comme le Fonds de développement du café. Une proposition des pays participants visant à diffuser les résultats du projet pilote sera examinée une fois que le rapport final aura été reçu.

53. Le Conseil a pris note de ces renseignements et des documents ICC-103-4 Rev. 1 et ICC-104-4. Il a noté que l'Indonésie a étudié le rapport d'évaluation d'impact du projet sur le scolyte du fruit du café figurant dans le document ICC-103-4 Rev. 1. Elle soumettra un projet révisé dans les délais en espérant qu'il sera bien accueilli. La nécessité d'intensifier la recherche scientifique en matière de lutte contre la propagation de ce ravageur a été soulignée. En ce qui concerne le projet "Renforcement de l'emploi du matériel génétique du café – une perspective africaine" et la proposition de le fusionner avec le projet "Rénovation de la collection internationale de caféiers du CATIE" (document WP-Board 1036/07), présenté par le CATIE (Centre agronomique tropical de recherche et d'enseignement) et approuvé par le Conseil en septembre 2007, le Conseil a noté la demande de garder deux projets distincts et d'aider à la mobilisation du financement.

Point 11 : Études, rapports et séminaires

Point 11.1 : Régime de consommation du café de certains pays importateurs

54. L'Économiste principal a présenté le document ICC-104-1 dans lequel figure une étude sur le régime de consommation du café de certains pays importateurs (voir le programme des activités pour 2009/10).

55. Au cours des débats sur ce point, on a fait remarquer que l'étude donne un aperçu des tendances de la consommation mais doit être revue à la lumière des exposés présentés à la Conférence et élargie pour tenir compte d'importants facteurs supplémentaires comme la pyramide d'âge de la population et la différenciation entre consommation au foyer et consommation à l'extérieur. Bien que l'étude conclue que les marchés traditionnels ont atteint la maturité, les analyses de la Conférence faisaient état de l'existence d'un potentiel de croissance. Un Membre contactera le Secrétariat au sujet de questions sur la méthodologie, comme la mesure dans laquelle la conversion en monnaie locale des prix de l'étude s'est faite en monnaie locale constante ou en dollars. On a également fait valoir que l'étude révèle une tendance à l'augmentation de la part des cafés de faible valeur et à la sensibilité aux prix qui s'oppose à la nécessité de veiller à ce que les caféiculteurs perçoivent des prix leur permettant d'assurer leur viabilité future.

56. Le Conseil a pris note de ce rapport et des discussions sur ce point et a noté que le Directeur exécutif révisera l'étude à la lumière des observations des Membres.

Point 11.2 : Sources et méthodes de financement des produits de base agricoles, particulièrement dans la filière café

57. Le Chef des opérations a présenté le document ICC-104-5 dans lequel figure un rapport sur le financement des produits de base agricoles par les principaux organismes et fonds internationaux de développement, tel que prévu dans l'activité 3 du programme des activités de l'Organisation pour 2009/10. Il a noté qu'il s'agissait d'un rapport préliminaire donnant quelques exemples initiaux du financement dans le secteur du café par les principaux bailleurs de fonds multilatéraux, dans la mesure où l'OIC dispose de ressources limitées. Il a été difficile d'obtenir des informations sur les projets du secteur du café et l'OIC étudiera les suggestions des Membres sur ce sujet.

58. Au cours des débats sur ce point, les Membres ont noté que ce document était un point de départ utile pour un domaine de travail important et intéressant mais qu'un document analytique plus complet devait être préparé. Une gamme plus large d'outils de financement comme les accords de financement commerciaux et concessionnels doivent être couverts en plus des organisations multilatérales. Il serait utile de savoir comment les projets se sont matérialisés et ont été financés et d'inclure davantage de travaux de cette nature dans le programme des activités de l'OIC. Il a également été suggéré que le Secrétariat prenne contact avec la Banque centraméricaine d'intégration économique qui est une grande institution financière axée sur la promotion de l'intégration et le développement social et économique dans la région.

59. Le Conseil a pris note de ce document et a noté qu'il s'agissait d'un rapport préliminaire sur le financement, question vitale pour le secteur du café, et que l'OIC a un rôle utile à jouer à cet égard. Les Membres ont été invités à envoyer au Secrétariat leurs suggestions et observations pour étoffer ce document. Le Secrétariat devra prendre contact avec des organisations pour obtenir des informations sur les projets pertinents et étoffer les renseignements sur les sources et les méthodes de financement.

Point 11.3 : Changements climatiques

60. Le Directeur exécutif a déclaré que depuis que le Conseil avait reçu un rapport sur les changements climatiques et le café en septembre 2009 (document ICC-103-6 Rev. 1), la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'est réunie à Copenhague du 7 au 18 décembre 2009 pour rechercher un consensus sur une stratégie internationale de lutte contre le réchauffement climatique. Les points essentiels de l'Accord de Copenhague comprennent des annonces de contributions de 30 milliards de dollars entre 2010 et 2012, à répartir équitablement entre adaptation et atténuation ; 100 milliards de dollars d'ici 2020 et la création d'un fonds climatique vert de Copenhague pour le financement du Programme ONU-REDD Plus sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (mécanisme qui

permettrait aux pays en développement de bénéficier de meilleures mesures incitatives si ils préservent les zones forestières, adoptent des programmes durables de gestion de l'environnement ou plantent de nouveaux arbres) ; l'adaptation ; le renforcement des capacités et le développement et les transferts technologiques. L'accord doit être mis en œuvre en 2015. L'OIC doit voir dans quelle mesure elle pourrait participer à ces programmes et étudier avec les Membres les procédures d'obtention d'un financement. Il a invité les Membres qui ont activement participé à ce domaine d'aider l'OIC, notant que l'UE a des programmes de développement qui pourraient contribuer à des actions sur les changements climatiques.

61. Le Conseil a pris note de ce rapport et des débats sur ce point. Il a en outre noté que le Mexique accueillerait une réunion de suivi de la Conférence de Copenhague ; il serait utile que l'OIC prépare un document pour examen par le Conseil qui pourrait ultérieurement être inclus dans l'ordre du jour de la Conférence au Mexique, de sorte que des actions concrètes puissent être prises dans ce domaine. Les Membres ont été invités à envoyer leurs contributions pour aider à la préparation de ce rapport. Les exposés présentés à la Conférence mondiale du Café insistaient sur la menace potentielle que représentent les changements climatiques pour le secteur du café et sur les stratégies et mesures que les pays producteurs et les pays consommateurs doivent élaborer pour lutter contre leurs effets. L'empreinte carbone du café doit faire l'objet de recherches supplémentaires ; sa contribution est positive dans certaines circonstances mais pas dans tous les cas. Des techniques culturales susceptibles d'atténuer les risques doivent être élaborées, comme les pratiques visant à accroître le stockage de l'eau dans le sol, la culture du café sous ombrage et l'adaptation à la prolifération des ravageurs et des maladies due aux changements de température. L'Union européenne s'est engagée à prendre des mesures et à les financer ; elle considère que les mesures doivent être transversales. L'Indonésie a mis en œuvre un programme visant à appuyer l'adaptation aux changements climatiques et leur atténuation en matière d'agriculture et autres, notamment un programme visant à revitaliser le secteur du café. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, un bureau des changements climatiques a été créé et les résultats des recherches pertinentes seront communiqués à l'OIC.

62. Le Secrétariat doit continuer à suivre cette question et à présenter des informations pertinentes aux Membres pour tenir compte de l'effet de la production et des politiques nationales sur les changements climatiques. Les programmes de l'OIC doivent s'axer davantage sur les changements climatiques et les Membres doivent examiner cette question importante dans leurs capitales, compte tenu de l'urgence des mesures à prendre en la matière.

Point 11.4 : Sujet de séminaire pour septembre 2010

63. Le Chef des opérations a invité les Membres à examiner des propositions de thème pour un atelier ou un séminaire en septembre 2010 et a noté qu'une proposition avait été faite au Comité exécutif de consacrer le séminaire à des discussions et échanges d'expériences et d'idées nouvelles sur des formes de financement et de gestion des risques dans le secteur et à

leur impact sur l'économie caféière internationale plutôt qu'à la mobilisation de ressources pour des projets qui ont généralement leurs propres canaux de financement, de façon à faciliter le lancement des activités du Forum dans le cadre de l'Accord de 2007 (voir le document WP-Council 200/10 Add.1).

64. Le Conseil a décidé que le sujet retenu serait le financement dans le secteur du café. Ce sujet pourrait contribuer aux préparatifs du FCFSC et donner aux Membres une indication de ses modalités de fonctionnement à l'avenir. Au lieu de suivre le format habituel du séminaire, les discussions et les interactions pourraient se faire au sein d'un groupe d'experts qui examinerait les domaines du financement du secteur du café ; cet événement ne doit pas être annoncé comme un séminaire. Il a également été suggéré que des orateurs d'institutions de pays producteurs pourraient être invités à participer au groupe. Les Membres ont été invités à envoyer au Secrétariat leurs propositions, à proposer des experts qui pourraient être invités à participer à un débat en groupe et à envoyer une copie de leurs communications au Président.

**Point 12 : Rapport du Président du Comité consultatif
 du secteur privé (CCSP)**

65. Le Vice-président du CCSP, M. Robert Nelson (NCA), a déclaré que le CCSP s'était réuni le 1 mars 2010 (le rapport de cette réunion a été diffusé ultérieurement sous la cote PSCB-120/10). Le CCSP a examiné plusieurs questions de fond, notamment les marchés à terme de New York et de Londres. Les Membres ont remarqué certaines anomalies du marché et ont décidé qu'il serait utile que l'OIC examine les causes profondes de ces anomalies, qui pourraient résulter des actions des fonds ou d'autres influences. L'OIC pourrait également se pencher sur les mesures à prendre, comme la préparation d'un rapport ou la fourniture d'informations, qui permettraient une utilisation plus utile des bourses par les acteurs de l'industrie qui s'intéressent au processus de détermination des prix et à la gestion des risques. L'OIC pourrait également envisager d'inviter des représentants des marchés à terme de New York et de Londres ou de la *Commodity Futures Trading Commission* (CFTC) de Washington pour informer les Membres des événements du marché.

66. Le CCSP a également examiné la question des limites maximales de résidus (LMR) de pesticides et a estimé qu'il serait utile que l'OIC prépare un document sur les tolérances de pesticides dans chaque pays, avec renvois, pour permettre aux Membres de connaître les LMR par pesticide et par pays. Le Conseil souhaitera peut-être examiner la possibilité que l'OIC agisse en qualité de dépositaire des données scientifiques sur les pesticides, y compris des données sur les LMR, et des recherches menées à l'appui de celles-ci. Les pays à faible niveau de tolérance pourraient se servir de ces informations pour justifier une modification de leurs LMR.

67. Le représentant de l'Association mexicaine de la chaîne de production de café (AMECAFE) a fait une présentation intéressante sur les efforts déployés pour éradiquer le

travail des enfants au Mexique grâce à des programmes visant à améliorer les possibilités d'éducation dans le secteur du café. Le CCSP a noté que la Colombie, le Nicaragua, l'Ouganda, l'EAFC et d'autres élaborent des programmes similaires pour concrétiser leur lutte dans ce domaine. Il est important de noter ces efforts et également très utile pour le gouvernement des États-Unis de prendre conscience des efforts déployés pour éliminer le travail des enfants.

68. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, le CCSP a reçu des rapports sur l'ochratoxine A (OTA), l'acrylamide et autres questions. Il a noté que le Congrès des États-Unis était saisi d'un projet de loi sur la sécurité alimentaire que le Sénat pourrait examiner la semaine suivante. Si ce projet de loi s'aligne sur la loi qui a été adoptée par la Chambre des Représentants, il imposera à 25 millions de caféiculteurs et d'intermédiaires de tenir des registres sur la provenance et la destination du café, et mettra en place des mécanismes qui assureront la traçabilité du café vendu aux États-Unis, à partir de la plantation. Il s'agit d'un sujet très préoccupant pour les acteurs de l'industrie du café. Enfin, le CCSP a reçu un rapport sur le Programme d'amélioration de la qualité du café et a demandé au Secrétariat de faire des recherches sur les données du graphique 1 du document EB-3969/10 qui indique que la qualité à la tasse augmente alors que la qualité au calibrage et à la couleur baisse.

69. Au cours des débats sur la question du travail des enfants, la nécessité d'éviter le terme d'esclavage et de s'assurer que l'information est traitée avec délicatesse afin d'éviter l'attention des médias a été soulignée. Un soutien a été exprimé en faveur de la proposition visant à fournir des informations sur les LMR, compte tenu des écarts entre les niveaux de tolérance des pesticides des différents pays. On a fait observer qu'au Japon, les LMR s'appuient sur les niveaux appliqués pour les produits cultivés dans ce pays. La nécessité de normes communes d'essais a été soulevée pendant la réunion du CCSP. La proposition d'inviter des représentants des marchés à terme de New York et de Londres pour faire des exposés a été accueillie favorablement. Le Conseil a pris note de ces renseignements et a demandé au Secrétariat de suivre l'évolution de la législation des États-Unis et d'informer les Membres des implications de son adoption pour les pays producteurs.

Point 13 : Comité de promotion

70. Le Président du Comité de promotion, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni le 2 mars 2010. Le rapport de la réunion a été distribué ultérieurement sous la cote PC-60/10. Les Membres ont reçu un rapport sur la mise en œuvre du réseau CoffeeClub de l'OIC, initiative financée par le Fonds de promotion. La technologie évoluant rapidement, le site web nécessite des améliorations supplémentaires mais les ressources du Fonds de promotion sont maintenant presque épuisées. Le Directeur exécutif a été chargé d'étudier diverses approches pour l'avenir du réseau, y compris avec des tiers. Le Comité a noté que cette initiative avait été mise en œuvre avec des ressources de

l'OIC et les Membres ne doivent pas perdre de vue qu'il doit être utilisé pour atteindre les objectifs de l'OIC. Le consultant a également fait rapport sur les programmes de promotion de la consommation de café. Le Comité a noté que le Guide séquentiel de promotion de la consommation de café est un projet de l'OIC qui a donné des résultats tangibles et utiles, la Colombie étant le dernier pays à lancer un programme de consommation intérieure. Le café et la santé restent à l'ordre du jour et le financement de programmes et autres activités visant à augmenter la consommation devra être pris en compte à l'avenir. Enfin, le Comité a approuvé les comptes du Fonds de promotion et du Fonds spécial et a décidé de faire une contribution de 2 000 dollars, à partir du Fonds de promotion, à la 23^e conférence de l'ASIC qui se tiendra à Bali en octobre 2010.

71. Au cours des débats sur ce point, il a été suggéré que, compte tenu du potentiel des marchés émergents, l'OIC devrait axer ses efforts de promotion du café sur la Chine car ce pays a une population très importante qui commence à boire du café soluble et offre un grand potentiel d'augmentation de la consommation. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du rapport du Président et a noté que la Colombie a été choisie pour accueillir le championnat du monde des baristas en 2011.

Point 14 : Questions phytosanitaires

72. Le Chef des opérations a indiqué qu'à la mi-2009, la DG SANCO a publié un projet de modification du règlement 1881/2006 portant fixation des teneurs maximales de certains contaminants dans les denrées alimentaires. Outre plusieurs amendements ne concernant pas le café, la référence au café vert a été supprimée car les teneurs maximales des produits finis à base de café sont déjà réglementées. Le projet a été adopté par le Comité permanent en septembre 2009 et a été soumis au Parlement pour examen et publication au Journal officiel. En ce qui concerne le furane, le 72^e Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires (JECFA), de février 2010 a poursuivi ses travaux sur l'évaluation des contaminants suivants : acrylamide, arsenic, déoxyynivalénol, furane, perchlorate et mercure total. Un appel a été lancé pour obtenir des données. Une étude de l'industrie du café (Le furane dans le café : études pilotes sur la formation pendant la torréfaction et les pertes pendant les étapes de production et de manipulation par le consommateur) a été publiée en format électronique et sera bientôt publiée dans "*Food Additives and Contaminants*". Le message principal est que des pertes se produisent tout au long du processus de fabrication, d'utilisation au foyer et de préparation. Les résultats des analyses effectuées pendant les premières étapes du processus pourraient donc ne pas correspondre à l'apport réel en furane. Cette étude est une contribution utile au débat scientifique. En ce qui concerne l'acrylamide, la Commission européenne étudie les premiers résultats du suivi de ce produit dans les denrées alimentaires. Le fait que les données ne sont pas toujours significatives car elles regroupent plusieurs vastes catégories est un facteur de complication. Pour le café, il convient d'établir une distinction entre café torréfié et café instantané. Des suggestions de catégorisation significative des produits ont été transmises à la Commission. Le Comité

d'experts sur les contaminants industriels et environnementaux de la Commission devait se réunir en février 2010 pour discuter des niveaux conseillés d'acrylamide. La Confédération des industries agro-alimentaires de l'UE (CIAA) organisera un atelier sur les contaminants cette année qui permettra de faire le point sur les outils d'atténuation des effets de l'acrylamide. L'Agence européenne des produits chimiques étudie une demande de classification de l'acrylamide en substance extrêmement préoccupante. Cette classification s'appliquerait à l'acrylamide tel qu'il est utilisé dans un environnement industriel, notamment pour la fabrication des matières plastiques et le traitement de l'eau. Elle ne concerne pas l'acrylamide dans les denrées alimentaires. Toutefois, la confusion pourrait être faite.

73. En ce qui concerne les résidus de pesticides, le règlement 901/2009 concernant un programme pluriannuel et coordonné de contrôle communautaire pour la période 2010-2012 visant à assurer le respect des limites maximales de résidus (LMR) et à évaluer l'exposition des consommateurs, a été publié au Journal officiel le 28 septembre 2009. Le café n'est pas ciblé. Le projet de directive établissant un cadre d'action communautaire visant à l'utilisation durable des pesticides (COM (2006) 373) a été officiellement adopté par le Conseil de l'UE le 21 octobre 2009 et sera prochainement publié au Journal officiel. La législation entrera en vigueur 20 jours après sa publication. La directive, qui a été largement saluée par l'industrie des pesticides, introduit des règles visant à réduire l'impact des pesticides sur la santé humaine et l'environnement. Elle concerne le marché de l'UE mais les principes qui la sous-tendent pourraient envahir les initiatives internationales sur les pesticides, par exemple le Codex Alimentarius. En ce qui concerne l'Éthiopie et le Japon, la situation des importations au Japon est inchangée depuis le premier rapport de contamination. Des rapports d'analyse faisant état d'une contamination supérieure aux normes japonaises de certaines importations parviennent encore. L'Association japonaise du café (AJCA) est reconnaissante au Gouvernement éthiopien pour les efforts qu'il déploie pour résoudre cette question et espère que les échanges pourront revenir à leurs volumes normaux dès que possible.

74. Le Conseil a pris note de ce rapport ainsi que de la demande que le Secrétariat tienne les Membres informés des questions de sécurité alimentaire comme les pesticides et l'OTA, au fur et à mesure que des informations et des documents sur la législation sont disponibles. S'agissant des LMR dans l'UE, elles ont été harmonisées le 1 septembre 2008 et sont applicables dans toute l'UE. Les Membres peuvent consulter une base de données de l'UE sur les LMR à cette adresse : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm. Les nouvelles règles sont expliquées dans une fiche d'information à cette adresse : http://ec.europa.eu/food/plant/protection/pesticides/index_en.htm. Des rapports de suivi des résidus de pesticides sont affichés à cette adresse : http://ec.europa.eu/comm/food/fvo/specialreports/pesticides_index_en.htm.

Point 15 : Coopération avec d'autres organisations

75. Le Directeur exécutif a déclaré que le FCPB avait célébré son 20^e anniversaire et organisé un séminaire pour analyser le rôle des produits de base dans le développement en décembre 2009. Il a parlé au nom de tous les Organismes internationaux de produit (OIP) et, dans son intervention, il a souligné l'importance de la coopération entre le FCPB et les OIP et l'importance des travaux de ces institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets dans les pays membres. Le texte de sa présentation est disponible sur le site web de l'OIC à www.ico.org/news/cfc1209e.pdf. Il a également participé à la 49^e Assemblée générale de l'Organisation interafricaine du Café (OIAC) qui a eu lieu à Accra (Ghana) du 23 au 27 novembre 2009. Il a pris la parole lors de la séance inaugurale et a donné une présentation lors d'un atelier sur la recherche et les statistiques sur le café en Afrique. Enfin, il a déclaré que les chefs de secrétariat d'organisations internationales, notamment le FCPB et la CNUCED, ont participé à la Conférence mondiale du Café, et que l'OIC est en contact avec le correspondant pour la durabilité dans l'agro-alimentaire au sein de la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE) du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui viendra à l'OIC en 2010 afin de discuter de la coopération pratique entre les deux organisations. Le Conseil a pris note de ces renseignements.

Point 16 : Politiques nationales en matière de café

76. Le Conseil a pris note d'un exposé du représentant du Kenya sur l'effet de levier des marques de café, dont le texte est disponible sur demande auprès du Secrétariat.

Point 17 : Questions financières et administratives

**Point 17.1 : Comptes administratifs de l'Organisation pour
l'exercice 2008/09 et rapport du vérificateur**

77. Sur la recommandation du Comité des finances, le Conseil a décidé d'approuver les comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice 2008/09 et le rapport du vérificateur figurant dans le document EB-3971/10.

Point 17.2 : Autres questions financières et administratives

78. Le Président du Comité des finances, M. Mick Wheeler (Papouasie-Nouvelle-Guinée), a déclaré que le Comité s'était réuni les 2 et 3 mars 2010 et l'avait reconduit dans son poste de président. Le Comité a reçu un rapport sur la situation financière au 31 décembre 2009 (document WP-Finance 78/09). Le Comité a noté que les autres recettes pour les trois premiers mois de l'année enregistraient un écart positif dû essentiellement aux recettes de location, et que cet écart a été compensé par un manque à gagner sur les intérêts perçus, dû à la baisse des taux d'intérêt. L'Organisation reçoit actuellement de 0,25% à 0,35%

sur ses placements auprès des banques et il est probable qu'il y aura un manque à gagner sur l'ensemble de l'année à moins que les taux d'intérêt remontent à court terme. D'une manière générale, le Comité a noté que la situation financière de l'Organisation est satisfaisante.

79. Le Comité a également procédé à un examen préliminaire du projet de budget administratif pour 2010/11 figurant dans le document WP-Finance 77/10. Sur la base de dépenses totales de £3 077 000 et de recettes extérieures estimées à £184 000, la cotisation par voix serait de £1 446,50, en hausse de 4,5% par rapport à l'exercice 2009/10. Le Directeur exécutif a noté que plusieurs facteurs inconnus ont des implications pour le budget, notamment l'entrée en vigueur de l'Accord de 2007, les taux de change et le loyer des locaux qui sera révisé en avril 2011, avec une augmentation plafonnée à 50%. L'OIC étudie l'utilisation de ses locaux et la possibilité de sous-louer une partie du deuxième étage, tout en conservant la salle des comités, si possible. Le Comité a formulé plusieurs suggestions à propos des négociations avec le propriétaire et a débattu d'un certain nombre de questions connexes comme la location des installations de conférence. Des décisions prises au cours d'un exercice ayant des implications pour les exercices suivants, il a également été proposé de préparer des budgets pluriannuels.

80. Le Comité a examiné le document WP-Finance 76/09 dans lequel figurent des propositions d'augmentation du barème des traitements, de la prime de connaissances linguistiques et de la base des contributions au Fonds de prévoyance pour les agents des services généraux, s'élevant à 0,3%, à compter du 1 octobre 2009, et d'augmentation de la prime de connaissances linguistiques pour des langues officielles supplémentaires. Il a également examiné le document WP-Finance 79/10 dans lequel figure une proposition de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe à compter du 1 janvier 2010. Une augmentation de 3,04%, qui consolide les ajustements de poste de l'an passé, a été recommandée par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) avec effet à partir du 1 janvier 2010. Cette consolidation s'est faite sur la base du principe "ni gain, ni perte", sans frais supplémentaires pour l'Organisation. Le Comité a pris note de ces renseignements et a décidé de recommander d'approuver ces deux propositions. Au cours des débats sur la question du barème des traitements des Nations Unies et des ajustements de poste, le Comité a convenu qu'il serait utile d'en avoir une meilleure compréhension et de s'assurer que ce système est toujours pertinent pour l'OIC, et qu'elle serait à nouveau examinée.

81. En ce qui concerne les arriérés de contributions, le Comité a noté que le Nicaragua respectait le calendrier fixé dans la Résolution 437. La République démocratique du Congo a effectué des versements mensuels réguliers mais est en retard dans le calendrier fixé dans la Résolution 430. Le Comité s'est déclaré préoccupé par ce pays et par d'autres pays qui ont des arriérés considérables et, dans certains cas, n'ont pas payé leurs cotisations depuis six ans ou plus. Le Président a souligné l'importance de s'acquitter de ses obligations financières au titre de l'OIC. Lorsque des propositions de projet sont présentées aux fins d'examen, il a été suggéré

que des informations sur l'état des contributions soient fournies afin que les Membres connaissent les antécédents des pays et prennent leur décision en connaissance de cause. Enfin, il a signalé que le Comité se réunira de nouveau en juillet et septembre 2010 pour examiner plus avant le budget avant de le soumettre au Comité et au Conseil avec ses recommandations.

82. Le Conseil a pris note de ces renseignements et du rapport sur la situation financière figurant dans le document WP-Finance 78/10. Au cours des débats sur ce point, la nécessité de revoir la structure et les coûts de l'OIC a été soulevée, en particulier l'utilisation des locaux dans la mesure où l'Organisation n'utilise les salles de réunion que quelques jours par an. Il a été souligné qu'il était important de résoudre la situation des arriérés de contributions car une somme considérable est en jeu et qu'elle a des implications pour la situation financière de l'OIC.

83. Sur la recommandation du Comité des finances, le Conseil a décidé d'approuver les propositions de révision du barème des traitements, de la prime de connaissances linguistiques et de la base des contributions au Fonds de prévoyance des fonctionnaires de la catégorie des services généraux figurant dans le document WP-Finance 76/09 et les propositions de révision du barème des traitements du personnel des services organiques et des fonctionnaires hors classe figurant dans le document WP-Finance 79/10. Enfin, le Conseil a prié le Directeur exécutif de n'épargner aucun effort pour garantir que les pays s'acquittent de leurs arriérés et d'envisager des arrangements pour aider les pays le cas échéant.

Point 18 : Questions diverses

84. Le Conseil a présenté ses condoléances au Gouvernement haïtien pour le récent séisme, les pertes de vie humaine et l'impact de cette catastrophe sur le peuple haïtien, ainsi qu'au Gouvernement ougandais pour les pertes de vie humaine et les dommages aux infrastructures du café causés par la récente coulée de boue dans ce pays.

85. Le Conseil a noté que cette session était la dernière à laquelle assistaient M. Max Schnellmann (Suisse), M. Felipe Ramos de Alencar Costa (Brésil) et M. G.V. Krishna Rau (Inde) et a exprimé sa gratitude à ces trois délégués qui ont chacun contribué de façon importante aux travaux de l'OIC et à la coopération internationale sur le café.

Point 19 : Prochaines réunions

86. Le Conseil a pris note du document WP-Council 201/10 dans lequel figurent les dates des réunions en 2010/11 et 2011/12 et a noté que sa prochaine session se tiendrait à Londres du 20 au 24 septembre 2010.